



AVIS PUBLIC

ARTICLE 105.1 (2) LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL ET DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné à tous les contribuables de la Ville de Terrebonne que, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 9 juillet 2018 à 19h30, au parc Saint-Sacrement, 1126, rue Gédéon-M.-Prévost (en cas de pluie la séance aura lieu à l'endroit habituel, soit à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne), il y aura dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur général transmis en vertu de l'article 107.14 ainsi que du rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 108.3 pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 de la Ville de Terrebonne.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, ce 27^e jour du mois de juin 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
